

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 19/09/2024

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine,

A été nommé secrétaire : MIRALLES Richard

Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Classement du Gite de l'ancien presbytère dans le réseau « Gites de France »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a mis en location le gite de l'ancien presbytère depuis le 1^{er} janvier 2024. Il remercie Mme Valérie Davin et son fils David pour leur investissement pour le gîte.

Dans un souci de développement du territoire et au regard d'une meilleure promotion de notre hébergement, il est proposé de confier la gestion de la location à la société Gite de France.

Le fait de bénéficier d'un **classement officiel** est un gage de qualité et de sérieux : bénéfice de l'excellente image de marque, et d'une clientèle de qualité, respectueuse des valeurs humaines et de la bonne tenue des gites.

Notre hébergement figurera sur tous les canaux de distribution : service de réservation, site de marque gite de France, sites partenaires (offices de tourisme,...) et sites distributeurs (Holidu, Hometogo, Booking.com).

Monsieur le Maire précise que « Gite de France » constitue un réseau d'hébergements sélectionnés selon des critères précisés par la Fondation Nationale des Gîtes de France et Tourisme vert dans ses chartes et grilles de classement. Le gite est agréé et classé en « épis » en fonction des exigences de la charte et d'un référentiel de classification indépendant propre au label « Gites de Frances »

Pour les clients, le classement de notre hébergement en "Gite de France" sera l'assurance d'un **niveau de qualité** et d'une certification reconnue. Cette marque de reconnaissance est donc un atout commercial fort qui nous permettra de nous démarquer, notamment grâce au logo et le panneau officiel de « Gîte de France »

Le 10 septembre 2024, nous avons reçu Mme Armangaud, chargée de développement, qui a été très sensible aux aménagements et aux finitions entrepris pour la mise en place d'un meublé de vacances. Après une visite des lieux, elle nous a confirmé que notre gite répond au cahier des charges « Gites de France » sous la forme d'un gîte et au vu des prestations, nous a proposé de le classer en 3 épis.

M. le Maire propose de confier la gestion du planning au service départemental de réservation Gîtes de France dans la formule CONFORT.

Une convention de mandat de gestion sera établie entre la commune et la société SIC-SA SUDFRANCE.FR pour une durée de 1 an. Son renouvellement fera l'objet d'une nouvelle convention.

En confiant la gestion du gîte à ce réseau, nous conservons uniquement l'accueil des locataires. Nous nous engageons à ne pas effectuer d'acte de location pendant la durée du présent contrat. Cependant, nous avons la possibilité de garder la main sur notre planning pour une usage personnel.

Le taux de commission est de 13%. Les prix publics sont modifiés et détaillés comme suit :

- **Basse saison** : 270 €/nuit (octobre à avril)

Séjour 3 nuits minimum

Arrivées/départs : tous les jours

3 nuits	340 €
4 nuits	321 €
5 nuits	310 €
6 nuits	303 €
7 nuits	270 €

- **Moyenne saison** : 316 €/nuit (mai, juin et septembre)

Séjour 3 nuits minimum

Arrivées/départs : tous les jours

3 nuits	398€
4 nuits	376€
5 nuits	363 €
6 nuits	354 €
7 nuits	316 €

- **Haute saison juillet et août** : 362 €/nuit

Séjour 7 nuits

Arrivées/départs : tous les jours

Les prix et les règles d'arrivée pourront être modifiés à tout moment par le propriétaire.

Entendu cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres

- Accepte la proposition de classement du gîte de l'ancien presbytère dans le réseau « Gîte de France »
- Approuve la proposition de classement en 3 épis,
- Accepte de confier la gestion du gîte au réseau « Gîtes de France »
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Michel Anrigo, Maire de Coustouges**

*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre*

